



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'HUDSON TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE STEPHEN F. SHAAR, 394
MAIN, LE 6 MAI 2024 À 19H00, À LAQUELLE
ASSISTAIENT :**

**MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF
THE TOWN OF HUDSON COUNCIL, HELD AT
THE STEPHEN F. SHAAR COMMUNITY
CENTRE, 394 MAIN, ON MAY 6th, 2024, AT 7:00
PM., AT WHICH WERE PRESENT:**

La mairesse / The Mayor:
Les conseillers / Councillors :

Chloe Hutchison
Douglas Smith
District 1, Como
Benoît Blais
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson
Peter Mate
District 3, Hudson Centre / Central Hudson
Reid Thompson
District 4, Fairhaven

Le quorum est atteint / *Quorum was reached*

Également présent/*Also present:*

Marie-Jacinthe Roberge, Directrice générale /
Director General
Susan McKercher, Greffière par intérim / *Interim
Town Clerk*

Absent :

Mark Gray
District 5, Heights Est / Eastern Heights
Daren Legault
District 6, Ouest / West End

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails herself of her privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19) by abstaining from voting.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19h00

CALL TO ORDER – 7:00 PM

1. MOT DE LA MAIRESSE

1. WORD FROM THE MAYOR

 Résolution R2024-05-104

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. ADOPTION OF THE AGENDA

Bien que l'assemblée soit tenue en présentiel, le public a le choix de participer en personne ou via vidéoconférence lors des périodes de questions ;

While the assembly is held in person, the public has the choice of participating in person or via teleconference during question periods;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 soit adopté, tel que soumis.

THAT the agenda of the regular Council meeting of May 6th, 2024, be and is hereby adopted as submitted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2. CONFIRMATION OF MINUTES

 Résolution R2024-05-105

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

2.1 Confirmation of the April 2nd, 2024, regular meeting minutes



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 ;

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the April 2nd, 2024, regular meeting;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

THAT the minutes of the Council meeting held on April 2nd, 2024, be, and is hereby approved, as submitted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

FIRST QUESTION PERIOD

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3. URBAN PLANNING AND ENVIRONMENT

 Résolution R2024-05-106

3.1 711 Main – PIIA Bâtiment accessoire

3.1 711 Main - SPAIP Accessory building

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour la construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 1 831 731 (711 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for the building of an accessory building on lot 1 831 731 (711 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 9 avril 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 9th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de modification du permis sur le lot 1 831 731 (711 Main).

TO APPROVE of the SPAIP of the permit modification request on lot 1 831 731 (711 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2024-05-107

3.2 521 Main – PIIA Rénovations majeures

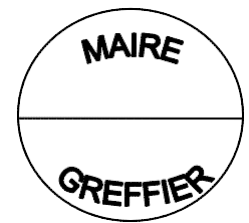
3.2 521 Main – SPAIP Major renovations

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 833 072 (521 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 072 (521 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 9 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser, dans le cas d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, une approche de restauration plutôt qu'une approche de rénovation, afin de préserver les caractéristiques du bâtiment n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des travaux qui visent à redonner au bâtiment son caractère d'origine n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser, dans le cas d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, une approche de restauration plutôt qu'une approche de rénovation, afin de préserver les caractéristiques du bâtiment n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des travaux visant le retour à l'état original, si des rénovations ont déjà altéré le caractère original du bâtiment n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les éléments architecturaux (le toit, les corniches, les portes, les fenêtres, les perrons, les galeries, les marquises, les linteaux, les couronnements) respectent le caractère architectural du bâtiment n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les matériaux de revêtement extérieur cadrent bien avec l'architecture du bâtiment et que leur nombre soit réduit au minimum n'est pas rempli ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 072 (521 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

 Résolution R2024-05-108

3.3 521 Main – PIIA Agrandissement du bâtiment accessoire

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 9th, 2024;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

WHEREAS the objective to prioritize heritage building restoration over renovation to preserve the building's characteristics is not respected because the criterion aiming to prioritize work that aims to return the building to its original character is not fulfilled;

WHEREAS the objective to prioritize heritage building restoration over renovation to preserve the building's characteristics is not respected because the criterion aiming to prioritize work that aims to return it to its original state, if renovations have already altered the building's original character is not fulfilled;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that architectural elements (roof, cornices, doors, windows, balconies, galleries, awnings, lintels, copings) respect the architectural character of the building is not fulfilled;

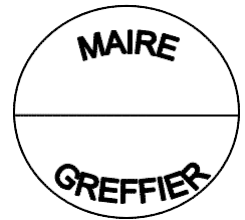
WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that exterior finish materials are in harmony with the architecture of the building and that their number be reduced to a minimum is not fulfilled;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

TO REFUSE of the SPAIP of the permit request on lot 1 833 072 (521 Main).

CARRIED UNANIMOUSLY

3.3 521 Main - SPAIP Addition of the accessory building



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 1 833 072 (521 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 1 833 072 (521 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 9 avril 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 9th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver conditionnellement le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve conditionally the SPAIP in support of the permit request;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 072 (521 Main), avec la condition suivante :

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 072 (521 Main), with the following condition:

- Que les moulures soient de la même couleur que le revêtement du garage détaché.

- That the trims be of the same color as the siding of the detached garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2024-05-109

3.4 172 Main – PIIA Renovations majeures

3.4 172 Main – SPAIP Major renovations

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 833 929 (172 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 929 (172 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 9 avril 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 9th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 929 (172 Main).

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 929 (172 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Résolution R2024-05-110

3.5 69-73B Cameron – PIIA Enseigne

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été reçue pour l'installation d'une nouvelle structure d'enseigne communautaire comprenant quatre enseignes les lots 5 283 028 à 5 283 034 (69-73B Cameron) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 9 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de certificat d'autorisation ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de certificat d'autorisation sur les lots 5 283 028 à 5 283 034 (69-73B Cameron).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-05-111

3.6 898 Main - Demande d'appel de la décision du comité de démolition

CONSIDÉRANT la décision du comité de démolition de refuser la démolition de l'immeuble situé au 898 Main lors de la séance tenue le 7 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble a interjeté appel de la décision du comité de démolition ;

CONSIDÉRANT le règlement 652-2015 concernant la démolition qui détermine les éléments à prendre en considération dans l'évaluation de la demande ;

CONSIDÉRANT les documents déposés en soutien de la demande de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE la décision du conseil quant à cette demande de démolition doit être guidée par l'intérêt public et l'intérêt des parties ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, statuant sur l'appel d'une décision du comité de démolition, peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre ;

3.5 69-73B Cameron – SPAIP Sign

WHEREAS a certificate of authorization request was received a for new communal signpost containing four new signs on lots 5 283 028 à 5 283 034 (69-73B Cameron);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 9th, 2024;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the certificate of authorization request;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

TO APPROVE the SPAIP of the certificate of authorization request on l lots 5 283 028 à 5 283 034 (69-73B Cameron).

CARRIED UNANIMOUSLY

3.6 898 Main - Request to appeal the Demolition Committee's decision

WHEREAS the decision of the Demolition Committee to refuse the demolition of the building located at 898 Main at its meeting held on February 7th, 2024;

WHEREAS the owner of the building has appealed the decision of the Demolition Committee;

WHEREAS By-law 652-2015 concerning demolition which determines the elements to be considered in the evaluation of the request;

WHEREAS the documents submitted in support of the demolition request;

WHEREAS Council's decision regarding this demolition request must be guided by the public interest and the interest of the parties;

WHEREAS Council, ruling on an appeal of a decision of the Demolition Committee, may confirm the decision of the committee or make



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

any decision that the committee should have made;

CONSIDÉRANT QUE parmi les critères d'évaluation à prendre en considération, le conseil attribue une prépondérance aux éléments suivants :

- l'état de l'immeuble visé dans la demande ;
- la détérioration de l'apparence architecturale ;
- du caractère esthétique (le style architectural particulier qui mérite d'être conservé en fonction des qualités visuelles de la Ville) ou de la qualité de vie du voisinage ;
- l'âge du bâtiment s'il a soixante-quinze (75) ans ou plus ;
- l'historique du bâtiment représente un intérêt particulier pour la communauté ;

WHEREAS among the evaluation criteria to be taken into consideration, Council gives precedence to the following elements.

- the condition of the immovable referred to in the application;
- the deterioration of the architectural appearance;
- the aesthetic character or the quality of the neighbourhood (the distinctive architectural style which merit preservation in view of the Town's visual qualities);
- the age of the building if it is seventy-five years (75) or more;
- the building's history is of particular interest to the community;

CONSIDÉRANT QUE le critère du coût de la restauration n'a pas pu être évalué compte tenu que le demandeur n'a pas soumis d'évaluation précisant le coût de restauration versus le coût de reconstruction ;

WHEREAS the cost of restoration criterion could not be evaluated given that the applicant did not submit an evaluation specifying the cost of restoration versus the cost of reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment semble dater de 1864 ;

WHEREAS the building appears to date back to 1864;

CONSIDÉRANT QUE la maison est devenue le bureau de poste Graham en 1893 ;

WHEREAS this house became the Graham post office in 1893;

CONSIDÉRANT QUE la maison appartenait à William Graham, un bûcheron qui gérait le quai à proximité du bâtiment permettant ainsi l'expédition du bois. William Graham est descendant de Thomas Graham et sa femme, Elizabeth Fisher, arrivés de Cumberland, Angleterre en 1834 avec trois enfants ;

WHEREAS the house was owned by William Graham, a lumberman who managed the wharf next to the building, enabling wood to be shipped. William Graham is a descendant of Thomas Graham and his wife, Elizabeth Fisher, who arrived from Cumberland, England in 1834 with three children;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment « Graham post office » est répertorié dans la liste des bâtiments d'intérêt historique et architectural identifiés par la Société historique d'Hudson annexé au plan d'urbanisme en vigueur ;

WHEREAS the building "Graham post office" is included in the list of buildings of historical and architectural interest identified by the Hudson Historical Society and appended to the current planning program;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est répertorié dans l'inventaire du patrimoine bâti produit par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain en collaboration avec la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (fiche #2819) et que cet inventaire identifie le bâtiment comme étant un patrimoine municipal de valeur importante ;

WHEREAS the building is listed in the inventory of built heritage produced by the «*Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain*» in collaboration with the regional county municipality of Vaudreuil-Soulanges (#2819) and that this inventory identifies the building as municipal heritage of significant value;

CONSIDÉRANT QUE les documents fournis au sujet de l'état de l'immeuble démontrent certes certaines problématiques, bien qu'il ne soit pas

WHEREAS the documents provided regarding the condition of the building do show some problems, although it is not demonstrated that the building is in a dangerous state;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

démontré que le bâtiment soit dans un état de dangerosité ;

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes présentes et intéressées par la présente demande sont invitées à se faire entendre par le conseil.

La mairesse nous informe de la réception d'un courriel du propriétaire.

Personne ne s'adresse au Conseil

**Il est proposé par Douglas Smith
Appuyé par Reid Thompson**

DE CONFIRMER la décision rendue par le comité de démolition le 7 février 2024 de refuser la demande de démolition du bâtiment situé au 898 Main.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-05-112

3.7 Autorisation d'application des règlements d'urbanisme - Mise à jour des désignations

CONSIDÉRANT la résolution numéro R2023-12-290 par laquelle la Ville a octroyé un contrat de services avec Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. (Gestim) pour deux ressources en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale*, RLRQ c. C25.1, prévoit ce qui suit :

« L'autorisation de délivrer un constat que peut donner le poursuivant est faite généralement ou spécialement et par écrit. Elle indique en outre les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée. » ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

DE NOMMER Simon-Olivier Dang et Mikael Proulx à titre de fonctionnaire désigné pour les règlements suivants, ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir :

364, 471, 485, 526, 527, 528, 529, 558, 559, 564, 568, 571, 617, 622, 642, 650, 652, 667, 709, 715, 722, 723, 730, 733, 739, 743, 750 et 768.

DE NOMMER Alexandre Thibault, en remplacement à Simon-Olivier Dang ou Mikael Proulx à titre de fonctionnaire désigné pour les règlements mentionnés ci-haut.

In accordance with the regulation in force, interested parties in this proceeding are invited to be heard by Council.

The mayor informs us of the receipt of an e-mail from the owner.

No one requested to be heard

**It is moved by Douglas Smith
Seconded by Reid Thompson**

TO CONFIRM the decision rendered by the Demolition Committee on February 7th, 2024 to refuse the request for demolition of the building located at 898 Main.

CARRIED UNANIMOUSLY

3.7 Authorization to apply Urban Planning Regulations - Designation update

WHEREAS the Town adopted resolution R2023-12-290 awarding a service contract to « *Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc.* » (Gestim) for two resources in Urban Planning:

WHEREAS section 147 of the *Code of Penal Procedure*, RSQ, c C-25.1, provides the following:

« An authorization to issue a statement which may be given by the prosecutor shall be given generally or specially and in writing. In addition, it shall indicate the offences or classes of offences for which it is given. »

**It is moved by Petre Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO APPOINT Simon-Olivier Dang and Mikael Proulx as the authority having jurisdiction for the following by-laws, as well as all existing or future amendments:

364, 471, 485, 526, 527, 528, 529, 558, 559, 564, 568, 571, 617, 622, 642, 650, 652, 667, 709, 715, 722, 723, 730, 733, 739, 743, 750 and 768.

TO APPOINT Alexandre Thibault, in replacement of Simon-Olivier Dang or Mikael Proulx as authority having jurisdiction for the by-laws mentioned above.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

DE NOMMER ÉGALEMENT tout autre employé existant ou futur de la compagnie Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. (Gestim) en remplacement à Simon-Olivier Dang ou Mikael Proulx à titre de fonctionnaire désigné pour les règlements mentionnés ci-haut.

TO APPOINT any other existing or future employee of « *Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc.* » (Gestim), in replacement of Simon-Olivier Dang or Mikael Proulx as authority having jurisdiction for the by-laws mentioned above.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-113

3.8 Octroi de contrat AO-2024-11-U – Contrat de service de patrouille communautaire et de sécurité

3.8 Awarding of contract AO-2024-11-U – Community patrol and security service contract

CONSIDÉRANT QUE le contrat de patrouille communautaire est venu à échéance le 31 décembre 2023 ;

CONSIDERING THAT the community patrol contract expired on December 31, 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat doit se faire au terme d'un processus d'appel d'offres ;

WHEREAS the awarding of said contract must be following a call for tender's process;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public AO-2024-11-U a été lancé le 8 avril 2024 et publié sur SEAO ;

WHEREAS the public call for tenders AO-2024-11-U was issued on April 8th, 2024 and published on SEAO;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 25 avril 2024 ;

WHEREAS the bids received were opened publicly on April 25th, 2024;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumis une offre :

WHEREAS only one firm submitted a bid:

Entreprises ayant soumis un prix / Companies that have submitted a quote	Prix / Price (avant taxes / before taxes)
Groupe Sureté Inc.	
Service de patrouille mai à octobre 2024 / Patrol service May to October 2024	118 575.89 \$
Option journée mobile aléatoire 2024 / Random mobile day option 2024	11 027.94 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité de la soumission ;

CONSIDERING the compliance analysis carried out;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

D'OCTROYER à Groupe Sûreté Inc., le seul et plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services de patrouille communautaire et d'agents de sécurité d'une durée de 5 mois débutant le 20 mai 2024, comprenant l'option de journée mobile aléatoire pour un montant de 129 603.83 \$ avant taxes. Les documents d'appel d'offres AO-2024-11-U, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

TO AWARD to *Groupe Sûreté Inc.* the only lowest conforming bidder, the contract for community patrol and security guard services for a 5-month period beginning May 20th, 2024, including the option of a random mobile day, in the amount of \$129,603.83 before taxes. The tender documents AO-2024-11-U, the bid and the present resolution forming an integral part of this agreement.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QUE cette dépense soit financée conformément au budget.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-114

3.9 **Projet pilote – Occupation du domaine public par des terrasses temporaires**

3.9 **Pilot project – temporary terraces on public property**

CONSIDÉRANT les permissions temporaires données aux restaurateurs par les années passées dans le contexte particulier entraîné par la pandémie, permettant l'aménagement de terrasses temporaires sur le domaine public ;

WHEREAS in previous years, temporary approval was granted to restaurant owners allowing them to set up temporary terraces on public property due to special circumstances arising during the pandemic;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'essai d'un projet pilote visant l'occupation du domaine public de manière encadrée ;

WHEREAS Council wishes to carry out a pilot project with regards to the setting up of temporary terraces on public property in a controlled manner;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

DE LANCER le projet pilote pour l'année 2024 visant l'occupation du domaine public par des terrasses temporaires aux conditions suivantes :

TO INITIATE a pilot project for 2024 with regards to the setting up of temporary terraces on public domain subject to the following conditions:

QU'UN permis soit requis pour toute terrasse temporaire sur le domaine public et émis dans un délai de 15 jours suivant la présentation des documents requis et sur acquittement des frais imposés selon le calcul 85\$/m².

THAT a permit be required for any temporary terrace on the public domain and issued within 15 days of the presentation of the required documents and upon payment of the fees imposed according to the 85\$/m² calculation.

QUE les frais encaissés par la Ville à cet effet soient versés dans un fond réservé pour les commerçants.

THAT the amount collected by the Town for this purpose be allocated to a fund reserved for merchants.

QUE la terrasse temporaire doit être reliée à un commerce détenant un permis d'affaires de la Ville d'Hudson et située vis-à-vis la façade de l'établissement qu'il dessert.

THAT the temporary terrace must be associated to a business in possession of a Town of Hudson business permit and located in front of the façade of the establishment it serves.

QUE la longueur de la terrasse doit se limiter à la largeur de la façade de l'établissement qu'il dessert ;

THAT the length of the terrace must be limited to the width of the façade of the establishment it serves;

QU'UNE preuve d'assurance responsabilité d'un montant minimal de 2 000 000.00 \$ couvrant ladite terrasse temporaire soit fournie à la Ville nommant la Ville à titre de coassurée.

THAT proof of liability insurance in the minimum amount of \$2,000,000.00 covering said temporary terrace be provided to the Town naming the Town as co-insured.

QU'UNE marge de 30 mètres soit respectée de toute intersection de rues, calculée à partir du point de rencontre des deux rues (bordure du trottoir ou limite du pavage).

THAT a 30-metre setback be maintained from any street intersection, calculated from the point where the two streets meet (edge of sidewalk or limit of pavement).

QU'UNE terrasse temporaire ne puisse pas s'installer sur la rue Main vu la largeur de la rue et le volume de circulation.

THAT a temporary terrace cannot be installed on Main Road, given the width of the street and the volume of traffic.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QUE des bollards soient installés aux coins de la terrasse temporaire adjacents à la voie publique, dont la responsabilité incombe au commerçant.

THAT bollards be installed at the corners of the temporary terrace adjacent to the public road, which are the responsibility of the merchant.

QUE l'établissement est responsable de détenir tout permis et autorisation requis et respecter toutes normes gouvernementales pour l'exploitation d'une telle terrasse.

THAT the establishment is responsible for holding any permits required and authorizations and for complying with all government standards for the operation of such a terrace.

QU'UN plan d'implantation à l'échelle de l'aménagement proposé pour la terrasse temporaire soit soumis au préalable à l'émission du permis.

THAT a scaled site plan of the proposed layout of the temporary terrace be submitted prior to issuance of the permit.

QUE la terrasse temporaire ne doit pas obstruer la visibilité entre 1,1 m et 3 m au-dessus du niveau du sol.

THAT the temporary terrace must not obstruct visibility between 1,1 m and 3 m above ground level.

QUE les tentes temporaires sont interdites.

THAT temporary tents are prohibited.

QUE toute terrasse temporaire doit être complètement retirée au 1^{er} octobre et le commerçant est responsable de la remise en état les lieux.

THAT all temporary terraces must be completely removed by October 1st, and the merchant is responsible for restoring the site.

QU'UNE marge de 0.7 m entre la terrasse temporaire et la voie circulation soit respectée.

THAT a margin of 0.7 m must be maintained between the temporary terrace and the road.

QUE la terrasse temporaire doit être munie d'un garde-corps fabriqué avec des matériaux durables d'une hauteur minimale de 0,91 m et maximale de 1,10 m.

THAT the temporary terrace must be equipped with a guardrail made of durable materials with a minimum height of 0.91 m and a maximum height of 1.10 m.

QU'IL ne doit en aucun temps y avoir obstruction de la circulation du trottoir.

THAT the temporary terrace must not obstruct sidewalk traffic at any time.

QUE la terrasse temporaire ne doit en aucun temps obstruer l'écoulement des eaux de surface vers un puisard.

THAT the temporary terrace may at no time obstruct the flow of surface water to a catch basin.

QUE toute terrasse temporaire doit être installée à un minimum de 1,5 mètre d'une borne d'incendie ;

THAT all temporary terraces must be installed at least 1.5 meters from a fire hydrant;

QUE l'accès à la terrasse temporaire doit se faire par le devant de la façade de l'établissement ; l'accès latéral et l'accès par la route étant interdits.

THAT access to the temporary terrace must be from the front of the establishment; side access and access from the road are prohibited.

QUE le nettoyage et l'enlèvement des déchets autour de la terrasse temporaire sont la responsabilité du propriétaire de l'entreprise.

THAT the business owner is responsible for clean-up and waste removal around the temporary terrace.

QUE le directeur de l'urbanisme, la chef de division de l'urbanisme, l'agent d'inspection soient désignés à titre de personnes désignées pour l'émission du permis et pour veiller aux respects des conditions émises.

THAT the Director of Urban Planning, the Urban Planning Division Head and the Inspection agent be designated as the persons responsible for issuing the permit and ensuring compliance with the conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Dépôt

3.10 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) – Mars 2024

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme.

3.10 Tabling of the minutes for Town-Planning Advisory Committee (TPAC) – March 2024

Members of Council take note of the tabling of the Town Planning Advisory Committee minutes.



Dépôt

3.11 Dépôt du rapport mensuel des permis émis – Mars 2024

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel des permis émis du service de l'urbanisme.

3.11 Tabling of the monthly report for permits issued – March 2024

Members of Council take note of the tabling of the monthly report for permits issued by the Urban Planning Department.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4. ADMINISTRATION AND FINANCE



Résolution R2024-05-115

4.1 Approbation des paiements – Avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du 25 avril 2024 ;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate**

D'APPROUVER le paiement des comptes au 25 avril 2024 tels que présentés :

4.1 Approval of disbursements – April 2024

WHEREAS Council has examined the disbursements made and to be made for accounts payables as of April 25th, 2024;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate**

TO APPROVE the following disbursements as of April 25th, 2024, as presented:

Chèques / Cheques	1 252 996.20 \$
Chèques annulés / Cancelled Cheques	(14 376.64 \$)
Débit direct / Direct debit	31 697.24 \$
Débit direct annulés / Cancelled direct debit	(0.00) \$
Sous-total des paiements / Sub-total	1 270 316.80 \$
Paie - Payroll - # PP06	122 110.67 \$
Paie - Payroll - # PP07	124 925.78
Paie - Payroll - # PP08	119 530.85
Total des comptes payés / Accounts paid	1 636 884.10 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. GREFFE

5. TOWN CLERK



Résolution R2024-05-116

5.1 Nomination de maire suppléant – Mai 2024 à Mai 2025

5.1 Appointment of Pro-Mayor – May 2024 to May 2025



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE suivant la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le Conseil peut nommer, parmi ses membres, un substitut pour remplacer le maire au Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de nommer un substitut au maire suppléant ;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate**

QUE le conseiller Reid Thompson soit nommé maire suppléant pour une période de six mois à compter du 15 mai 2024 jusqu'au 15 novembre 2024.

QUE le conseiller Douglas Smith soit appelé à substituer le conseiller Reid Thompson et soit nommé maire suppléant en l'absence du conseiller Reid Thompson pour une période de six mois à compter du 15 mai 2024 jusqu'au 15 novembre 2024.

QUE le conseiller Mark Gray soit nommé maire suppléant pour une période de six mois à compter du 15 novembre 2024 jusqu'au 15 mai 2025.

QUE le conseiller Douglas Smith soit appelé à substituer le conseiller Mark Gray et soit nommé maire suppléant en l'absence du conseiller Mark Gray pour une période de six mois à compter du 15 novembre 2024 jusqu'au 15 mai 2025.

DE DÉSIGNER le conseiller Reid Thompson pour remplacer la mairesse au conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir ou de vacances de la mairesse pour une période de six mois à compter du 15 mai 2024 jusqu'au 15 novembre 2024.

DE DÉSIGNER le conseiller Douglas Smith, substitut au maire suppléant, pour remplacer la mairesse au conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir ou de vacances de la mairesse et du maire suppléant pour une période de six mois à compter du 15 mai 2024 jusqu'au 15 novembre 2024.

DE DÉSIGNER le conseiller Mark Gray pour remplacer la mairesse au conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir ou de vacances de la mairesse pour une période de six mois à compter du 15 novembre 2024 jusqu'au 15 mai 2025.

CONSIDERING section 56 of the *Cities and Towns Act*;

WHEREAS, according to the *Act respecting municipal organization*, Council may appoint, from among its members, a substitute to replace the Mayor on the Council of the MRC of Vaudreuil-Soulanges;

WHEREAS the Council intends to appoint a substitute to the Pro-Mayor;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate**

THAT Councillor Reid Thompson be appointed Pro-Mayor for a period of six-month starting May 15th, 2024 until November 15th, 2024.

THAT Councillor Douglas Smith be designated substitute for Councillor Reid Thompson and be appointed Pro-Mayor in the absence of Councillor Reid Thompson for a period of six-month starting May 15th, 2024 until November 15th, 2024.

THAT Councillor Mark Gray be appointed Pro-Mayor for a period of six-month starting November 15th, 2024 until May 15th, 2025.

THAT Councillor Douglas Smith be designated substitute for Councillor Mark Gray and be appointed Pro-Mayor in the absence of Councillor Mark Gray for a period of six-month starting November 15th, 2024 until May 15th, 2025.

TO APPOINT Councillor Reid Thompson to replace the Mayor on the Council of the "*municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges*", in case of absence, unavailability or refusal to act or vacancy of the Mayor for a period of six-month starting May 15th, 2024 until November 15th, 2024.

TO DESIGNATE Councillor Douglas Smith, Substitute Mayor, to replace the Mayor on the Council of the "*municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges*", in the event of absence, incapacity, refusal to act or vacancy of the Mayor and Pro-Mayor for a period of six-month starting May 15th, 2024 until November 15th, 2024.

TO APPOINT Councillor Mark Gray to replace the Mayor on the Council of the "*municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges*", in case of absence, unavailability or refusal to act or vacancy of the Mayor for a period of six-month starting November 15th, 2024 until May 15th, 2025.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

DE DÉSIGNER le conseiller Douglas Smith, substitut au maire suppléant, pour remplacer la mairesse au conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir ou de vacances de la mairesse et du maire suppléant pour une période de six mois à compter du 15 novembre 2024 jusqu'au 15 mai 2025.

TO DESIGNATE Councillor Douglas Smith, Substitute Mayor, to replace the Mayor on the Council of the "municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges", in the event of absence, incapacity, refusal to act or vacancy of the Mayor and Pro-Mayor for a period of six-month starting November 15th, 2024 until May 15th, 2025.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

TO SEND a copy of this resolution to the MRC of Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-117

5.2 Nomination – Comité des Arts et de la Culture

5.2 Appointment – Arts and Culture Committee

CONSIDÉRANT la résolution R2019-03-72 par laquelle a été créé le comité des Arts et de Culture;

WHEREAS resolution R2019-03-72 by which the Arts and Culture Committee was created;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont désignés par résolution du conseil et que la volonté du conseil est de les nommer pour un terme de 2 ans;

CONSIDERING that members are appointed by resolution of the Council and that it is the Council's intention to appoint them for a 2-year term;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont désignés pour représenter différents secteurs culturels et qu'il n'y a pas eu de nomination au comité depuis juin 2022;

CONSIDERING that the members are appointed to represent different cultural sectors and that there have been no appointments to the Committee since June 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du comité, il y a lieu de nommer à nouveau les membres et de faire une nouvelle nomination;

CONSIDERING that for the proper functioning of the Committee, it is necessary to reappoint the members and make a new appointment;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

QUE les membres suivants soient nommés au Comité des arts, récréation & culture d'Hudson pour une durée de 2 ans à compter de la date de la nomination :

THAT that the following members be named at the Hudson Arts, Recreation & Cultural Council Committee of Hudson for the period of two years from the date of their appointment:

Geneviève Grenier (secteur patrimoine du bâtiment)
Clint Ward
Lynda Clouette-Mackay
Chris Gobeil
Anile Prakash
Camillo Gentile
Kalina Skulska
Reid Thompson, membre du conseil

Geneviève Grenier (building heritage sector)
Clint Ward
Lynda Clouette-Mackay
Chris Gobeil
Anile Prakash
Camillo Gentile
Kalina Skulska
Reid Thompson, Council member

QUE Jamie Nicholls soit nommé membre du comité des Arts, récréation et Culture d'Hudson à titre de président de la société historique d'Hudson.

THAT Jamie Nicholls be appointed member of the Hudson Arts, Recreation and Culture Committee as President of the Hudson Historical Society.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Résolution R2024-05-118

5.3 Signature de la déclaration d'intention pour la protection du Martinet ramoneur au centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le Martinet ramoneur est un oiseau en péril et a été désigné espèce menacée par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville d'Hudson de participer à la protection des Martinets ramoneurs établis au centre communautaire par des actions simples qui ne requièrent aucune dépense ;

CONSIDÉRANT QUE la Légion occupe le local où se situe la cheminée et que la légion déclare qu'elle n'a pas été utilisée depuis 20 ans ;

**Il est proposé par Douglas Smith
Appuyé par Reid Thompson**

QUE la déclaration d'intention pour la protection du Martinet ramoneur au centre communautaire soit signée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Dépôt

5.4 Dépôt – Certificat du greffier relatif au déroulement de la procédure d'opposition pour le règlement 766-2024

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière procède au dépôt du certificat du greffier relatif à la procédure d'opposition.

6. RESSOURCES HUMAINES



Résolution R2024-05-119

6.1 Offre de service - Équité salariale – création d'outils et aménagement d'une nouvelle structure salariale

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Union des employés(es) de la Ville d'Hudson sont présentement en négociation pour conclure le renouvellement de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre à jour son questionnaire d'évaluation des emplois, de créer un nouvel outil de calculs ainsi que d'évaluer les impacts de la négociation sur la courbe d'équité salariale ;

CONSIDÉRANT la résolution R2021-04-97, Équité salariale 2020, a mandaté la firme Loranger

5.3 Signing of the declaration of intention to protect the Chimney Swift at the Community Center

WHEREAS the Chimney Swift is an endangered bird and has been designated a threatened species by the Québec government;

WHEREAS it is possible for the Town of Hudson to participate in the protection of the Chimney Swifts established at the Community Center by simple actions not requiring any expense;

WHEREAS the Legion who occupies the space in the Community Center where the chimney is located has reported not using in the last 20 years;

**It is moved by Douglas Smith
Seconded by Reid Thompson**

THAT the declaration of intention to protect the Chimney Swift at the community center be signed.

CARRIED UNANIMOUSLY

5.4 Tabling – Town Clerk's certificate regarding the opposition procedure for By-Law 766-2024

In accordance with Section 557 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities*, the Town Clerk is tabling the Town Clerk's certificate regarding to the opposition procedure.

6. HUMAN RESSOURCES

6.1 Service offer - Pay equity - Creation of tools and development of a new pay structure

WHEREAS the Town and the Union des employés(es) de la Ville d'Hudson are presently negotiating the renewal of the Collective Agreement;

WHEREAS the Town wishes to update its job evaluation questionnaire, create a new calculation tool and evaluate the impact of negotiations on the pay equity curve;

WHEREAS resolution R2021-04-97, Pay Equity 2020, mandated the firm Loranger Marcoux,



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Marcoux, avocats s.e.n.c.r.l. pour effectuer le maintien de l'équité salariale pour la Ville ;

avocats s.e.n.c.r.l. to carry out pay equity maintenance for the Town;

CONSIDÉRANT QUE la Ville était satisfaite des résultats, une nouvelle offre de service a été demandée à Loranger Marcoux, avocats s.e.n.c.r.l. pour revoir la structure des échelles de salaires et des catégories d'emplois ;

WHEREAS the Town was satisfied with the results, a new proposal was requested from Loranger Marcoux, avocats s.e.n.c.r.l. to review the structure of salary scales and job categories;

**Il est proposé par Douglas Smith
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Douglas Smith
Seconded by Reid Thompson**

DE MANDATER la firme Loranger Marcoux, avocats s.e.n.c.r.l. pour la réalisation des outils d'évaluation et de calcul ainsi que ses impacts sur l'équité salariale, à un coût de 20 150.00 \$ avant taxes, le tout conformément à l'offre de service reçue le 15 avril 2024.

TO APPOINT the firm Loranger Marcoux, avocats s.e.n.c.r.l. to develop an evaluation and calculation tool and its impacts on salary equity, at a cost of \$20,150.00 before taxes, in accordance with the offer of service received on April 15, 2024.

D'AUTORISER, la Coordinatrice des ressources humaines à signer ladite offre de service pour et au nom de la Ville.

TO AUTHORIZE the Human Resources Coordinator to sign said tender for and in the name of the Town.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expense be appropriated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-120

6.2 Bonification salariale

6.2 Salary bonus

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier est libre depuis le 24 janvier 2024 ;

WHEREAS the position of Treasurer has been vacant since January 24th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE les démarches en vue de combler le poste sont restées vaines à ce jour et que plusieurs semaines, voire plusieurs mois sont encore anticipés avant qu'une relève soit assurée ;

WHEREAS efforts to fill the position have been unsuccessful to date and that several weeks, if not months, are still anticipated before a replacement can be found;

CONSIDÉRANT QUE c'est la coordonnatrice des ressources humaines qui assume actuellement la continuité des opérations du département des finances, ce qui comprend notamment l'encadrement des employés, la coordination des tâches, la gestion du calendrier de trésorerie, le suivi des courriels et fournisseurs, la gestion de plusieurs ententes et subventions, etc. ;

WHEREAS the Human Resources Coordinator is currently responsible for the continuity of the finance department's operations, which includes supervising employees, coordinating tasks, managing the cash flow calendar, monitoring e-mails and suppliers, managing several agreements and grants, etc.;

CONSIDÉRANT par surcroît que la démarche pour combler le poste de trésorerie incombe aussi à la coordonnatrice des ressources humaines ;

WHEREAS the process of filling the Treasurer position is also the responsibility of the Human Resources Coordinator;

CONSIDÉRANT QU'elle effectue un travail essentiel et fort apprécié des membres de l'équipe ;

WHEREAS her work is essential and much appreciated by team members;

CONSIDÉRANT QU'il est pratique courante dans les municipalités du Québec d'offrir des primes de bonification salariale aux employés assumant temporairement des remplacements de postes cadres ;

WHEREAS it is common practice in Quebec municipalities to offer salary bonuses to employees temporarily filling management positions;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la bonification salariale est généralement tributaire des ententes et politiques de l'employeur en vigueur et que le pourcentage de bonification se situe généralement entre 5% et 20% du salaire de l'employé qui effectue le remplacement ;

CONSIDÉRANT toutefois que ni l'entente des cadres de la Ville d'Hudson ni la convention collective ne comportent de clauses relatives à cette situation ;

CONSIDÉRANT en parallèle que la reconnaissance des employés cadres réalisant un surcroît de travail est une pratique déjà établie à la Ville d'Hudson (comme la rémunération des heures supplémentaires jugées au-delà des attentes);

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

D'ACCORDER une bonification salariale à la coordonnatrice des ressources humaines pour le remplacement du poste de trésorier, de 10% de son salaire régulier.

QUE cette bonification soit rétroactive au 24 janvier 2024 et qu'elle soit applicable jusqu'à l'entrée en poste d'une personne assumant la direction des finances ou assumant l'intérim de façon significative (pour au moins 3 jours/semaine).

QUE cette bonification ne soit pas prise en compte lors du versement d'indemnités pour les excédents d'heures supplémentaires à la fin de l'année 2024 (si applicable seulement), et que ces heures soient calculées sur son salaire régulier.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget des salaires.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Résolution R2024-05-121

**6.3 Octroi de contrat - Service de recrutement
- Trésorerie**

CONSIDÉRANT la résolution R2024-01-30, fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 janvier 2024, le poste de directeur des finances est dépourvu de son titulaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire pourvoir ce poste pour le bon fonctionnement du département des finances de la Ville ;

WHEREAS salary bonuses generally depend on the employer's current agreements and policies, and that the bonus percentage is generally between 5% and 20% of the replacement employee's salary;

WHEREAS however, that neither the Town of Hudson's management agreement nor the Collective Agreement contain clauses relating to this situation;

WHEREAS at the same time, that the recognition of management employees who work overtime is already an established practice at the Town of Hudson (such as the payment of overtime deemed to be in excess of expectations);

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

TO GRANT a salary bonus to Human Resources Coordinator for the replacement of the Treasurer position, of 10% of her regular salary.

THAT this bonus be retroactive to January 24, 2024, and that it be applicable until such time as a new finance director or significant interim finance director (at least 3 days/week) is appointed.

THAT this bonus not be taken into account when paying overtime compensation at the end of 2024 (if applicable only), and that these hours be calculated on his regular salary.

THAT this expense be appropriated in accordance with the salary budget.

CARRIED BY MAJORITY

**6.3 Awarding of contracts - Recruitment
Services - Treasury**

WHEREAS resolution R2024-01-30, end of employment;

WHEREAS, as of January 24, 2024, the position of Finance Director is vacant;

WHEREAS the Town wishes to fill this position to ENSURE the efficient operation of the Town's financial department;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la Ville a rencontré 2 firmes de recrutement et que le service d'une de ces firmes est plus complet et répond au besoin imminent pour combler le poste, soit le recrutement et la chasse de tête, la présélection et les évaluations psychométriques complètes ;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

DE MANDATER la firme Réseau d'expert brh pour le recrutement du poste de directeur des finances, à un coût de 15 000.00 \$ avant taxes, le tout conformément à l'offre de service reçue le 24 avril 2024.

D'AUTORISER, la Directrice générale à signer ladite offre de service pour et au nom de la Ville.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-05-122

6.4 Lettres ententes - Modification dans les rôles et responsabilités, modification d'échelon salarial.

CONSIDÉRANT QUE la convention collective entre la Ville et le Syndicat le 23 décembre 2016 est venue à échéance le 27 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont en processus de négociation pour le renouvellement de la Convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à certains postes nécessitent une lettre d'entente, soit les postes étudiants de la piscine communautaire et un ajustement au poste d'adjointe administrative au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre le Syndicat et la Ville ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

D'ENTÉRINER les lettres d'entente No. 18 et 19, intervenue entre les parties et que celles-ci soient faites sans admission quelconque de la part des parties et ne pourra être utilisé à titre de précédent.

QUE les lettres d'ententes entrent en vigueur rétroactivement à la date desdites ententes.

D'AUTORISER le directeur général à signer ladite Lettre d'entente pour et au nom de la Ville, et tout

WHEREAS the Town has met with 2 recruitment firms and the services of one of these firms is more complete and meets the imminent need to fill the position, namely recruitment and headhunting, pre-selection and complete psychometric evaluations;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

TO APPOINT the firm *Réseau d'expert brh* for the recruitment of the Director of Finances department, at a cost of \$15,000.00 before taxes, in accordance with the proposal received on April 24, 2024.

TO AUTHORIZE the Director General to sign said tender for and in the name of the Town.

THAT this expense be appropriated in accordance with the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

6.4 Letters of Agreement - Changes in roles and responsibilities, modification of salary scale.

WHEREAS the Collective Agreement between the Town and the Union on December 23rd, 2016, expired on October 27th, 2022;

WHEREAS both parties are in the negotiation process for the renewal of the Collective Agreement;

WHEREAS modifications to certain positions require a letter of agreement, namely the student positions at the community pool and an adjustment to the administrative assistant position in the public works department;

WHEREAS discussions have taken place between the Union and the Town;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

TO RATIFY letters of agreement No. 18 and 19, entered into between the parties and that these letters of agreement are made without any admission on the part of the parties and may not be used as a precedent.

THAT the letters of agreement come into force retroactively to the date of said agreements.

TO AUTHORIZE the Director General to sign said Letter of Agreement for and on behalf of the



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

Town, and any other documents required to give effect to this resolution.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expense be appropriated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-123

6.5 Embauche étudiants - Été 2024

6.5 2024 Summer – Student Hiring

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est une saison achalandée et apporte son lot de surcroît de travail pour les services des travaux publics et de la culture et loisirs à la piscine communautaire ;

WHEREAS the summer season is a busy season and brings its share of added work for the public works and culture and recreation departments;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche pour la saison estivale 2024 a débuté en mars 2024, et ce pour 4 étudiants journaliers et 20 étudiants sauveteurs ;

WHEREAS the hiring process for the 2024 summer season began in March 2024, and this for 4 student journeyman and 20 student lifeguards;

CONSIDÉRANT QUE des affichages, tel que prescrit à l'article 9 de la convention collective, ont eu lieu pour tous les titres d'emplois de la piscine communautaire et des travaux publics ;

WHEREAS postings, as prescribed in Article 9 of the Collective Agreement, have been made for all job titles in the community pool and public works departments;

CONSIDÉRANT la démission d'un étudiant ;

WHEREAS the resignation of a student;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Benoît Blais**

D'AUTORISER l'embauche du personnel de la piscine communautaire, en prévision de la saison estivale :
Noah Nelson

TO AUTHORIZE the hiring of the following community pool staff for the upcoming summer season:
Noah Nelson

D'ÉTABLIR les conditions de travail, la date d'embauche ainsi que la date de terminaison d'emploi aux contrats de ceux-ci.

TO ESTABLISH the terms and conditions of employment, the date of hiring and the date of termination of employment in the employees' contracts.

QUE la terminaison d'emploi peut être l'arrivée de la première échéance : soit, date de fin de contrat au plus tard le 15 octobre 2024 ou la fermeture de la piscine.

THAT the termination of employment can be the arrival of the first expiry date: either the date of the end of the contract, at the latest October 15, 2024 or the closing of the swimming pool.

QUE la Ville pourra réduire l'horaire ou fermer la piscine pour des raisons de sécurité publique ; QU'à cette occasion, la Ville n'est pas tenue de donner d'avis préalable ou d'indemnité.

THAT the Town, may reduce the hours or close the swimming pool for public safety reasons; THAT should this situation arise, the Town is not required to give prior notice or compensation.

QUE sauf en cas de faute grave, la Ville peut mettre fin au contrat pour tout motif en donnant (1) semaine de préavis à l'employé. Aucun autre préavis ou indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être exigé de la Ville.

THAT except in the event of serious misconduct, the Town may terminate the contract for any reason by giving (1) week's notice to the employee. No other notice or compensation of any nature whatsoever may be required from the Town.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expense be allocated in accordance with the budget.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CULTURE & LOISIRS



Résolution R2024-05-124

7.1 Méga vente de garage d'Hudson 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite organiser une méga vente de garage le samedi 8 juin et dimanche 9 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faire un don des frais de permis à la section locale La Popote Roulante d'un montant égal aux frais de permis encaissés à cette occasion ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Benoît Blais**

D'AUTORISER la tenue d'une méga vente de garage le samedi 8 juin et le dimanche 9 juin 2024.

D'APPROUVER le don de tous les fonds recueillis par l'émission des permis à la Popote Roulante section locale d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-05-125

7.2 Activité dans le parc Jack Layton - Festival de yoga « Illume » 2024

CONSIDÉRANT QUE le festival de yoga « Illume » aura lieu du 12 au 14 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'utilisation des parcs ne permet pas l'utilisation du parc Jack Layton pour des événements communautaires entre la fête de la Saint-Jean-Baptiste et la fête du Travail ;

CONSIDÉRANT QUE le festival met en valeur Hudson, fait venir de nombreux amateurs de yoga de l'extérieur de la région, et qu'il en est maintenant à sa 7^e édition ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

D'AUTORISER l'utilisation du parc Jack Layton par le festival Illume du 12 au 14 juillet 2024, à condition que le parc demeure accessible au public et que les ateliers soient gratuits et ouverts au public.

DE PERMETTRE l'installation d'une tente de 20' x 20' du vendredi 12 juillet au lundi 15 juillet 2024. Tout dommage causé par l'installation ou le démontage de la tente sur le site doit être réparé aux frais du Festival.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. CULTURE & RECREATION

7.1 2024 Town Wide Garage sale

CONSIDERING THAT the Town wishes to hold a mega garage sale on Saturday, June 8th and Sunday, June 9th, 2024;

CONSIDERING THAT the Town wishes to donate permit fees to the local chapter Meals on Wheels in an amount equal to the permit fees collected on this occasion;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Benoît Blais**

TO AUTHORIZE the holding of a mega garage sale on Saturday, June 8th and Sunday, June 9th, 2024.

TO APPROVE the donation of all funds raised by the issuance of permits to the Hudson Chapter of Meals on Wheels.

CARRIED UNANIMOUSLY

7.2 Jack Layton Park activity – 2024 Illume Yoga Festival

WHEREAS the Illume Yoga Festival will take place July 12th to 14th, 2024;

WHEREAS the Parks Use policy does not allow for use of Jack Layton Park for events between June 24th and Labour Day;

WHEREAS the Festival highlights Hudson, brings in many yoga enthusiasts from outside the area, and is now in its 7th year;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO AUTHORIZE the use of Jack Layton Park by the Illume Festival the weekend of July 12th to 14th, 2024, provided the park remains accessible to the public and that workshops are free and open to the public.

TO PERMIT the installation of a 20' x 20' tent from Friday, July 12th to Monday, July 15th 2024. Any damage created by the installation or teardown of the tent on the site must be repaired at the Festival's cost.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-126

7.3 **Activité dans le parc Jack Layton - «Shakespeare by the Lake» 2024**

7.3 **Jack Layton Park activity – 2024 Shakespeare by the Lake**

CONSIDÉRANT QUE « *Shakespeare by the Lake* » aura lieu du 18 au 28 juillet 2024 ;

WHEREAS Shakespeare by the Lake will take place July 18th to July 28th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'utilisation des parcs ne permet pas l'utilisation du parc Jack Layton pour des événements communautaires entre la fête de la Saint-Jean-Baptiste et la fête du Travail;

WHEREAS the Parks Use policy does not allow for use of Jack Layton Park for events between June 24th and Labour Day;

CONSIDÉRANT QUE « *Shakespeare by the Lake* » est un événement populaire auprès des résidents et qu'il en est maintenant à sa 8e édition.

WHEREAS Shakespeare by the Lake is a popular event for residents and is now in its 8th iteration.

**Il est proposé par Douglas Smith
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Douglas Smith
Seconded by Peter Mate**

D'AUTORISER l'utilisation du parc Jack Layton pour la production « *Shakespeare by the Lake* », aux dates mentionnées, à condition que le parc reste accessible au public et que la production soit gratuite et ouverte au public.

TO AUTHORIZE the use of Jack Layton Park for the Shakespeare by the Lake production, on the dates specified, provided the park remains accessible to the public and that the production is free and open to the public.

D'AUTORISER l'utilisation du parc Jack Layton comme lieu de répétition, un soir par semaine, jusqu'à la soirée d'ouverture du 18 juillet.

TO AUTHORIZE the use of Jack Layton Park as a rehearsal space, one evening a week, until the July 18th opening night.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. TRAVAUX PUBLICS

8. PUBLIC WORKS



Résolution R2024-05-127

8.1 **Octroi de contrat AO-2024-08-TP – Gestion et exploitation des usines d'eaux municipales**

8.1 **Awarding of contract AO-2024-08-TP – Management and operation of municipal water plants**

CONSIDÉRANT QUE la gestion et l'exploitation du système d'eau potable et du système d'égouts se fait par contrat, et que le contrat actuel expire à la fin du mois d'octobre de cette année;

WHEREAS the management and the operation of the potable water system, and wastewater system is done by contract, and that the current contract expires at the end of October this year;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau contrat sera d'une durée de 5 ans, et renouvelable pour 3 ans par la suite;

WHEREAS the new contract will be for a period of 5 years, and renewable for 3 years thereafter;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat doit se faire au terme d'un processus d'appel d'offres;

WHEREAS the awarding of said contract must be following a call for tenders process;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public AO-2024-08-TP a été lancé par la ville le 14 mars 2024 et publié sur SEAO ;

WHEREAS the public call for tenders AO-2024-08-TP was issued by the Town on March 14th, 2024 and published on SEAO;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 18 avril 2024;

WHEREAS the bids received were opened publicly on April 18th, 2024;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumis une offre : WHEREAS only one firm submitted a bid:

Entreprises ayant soumis un prix / Companies that have submitted a quote	Prix / Price (avant taxes / before taxes)
Aquatech, société de gestion de l'eau inc.	709 999.80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité de la soumission ;

CONSIDERING the compliance analysis carried out;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate**

D'OCTROYER à Aquatech, société de gestion de l'eau inc., le seul et plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de Gestion et exploitation des usines d'eaux municipales, pour un montant total de 709 999.80 \$ avant taxes pour les 5 premières années. Les documents d'appel d'offres AO-2024-08-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

TO AWARD to Aquatech, société de gestion de l'eau inc. the only lowest conforming bidder, the contract for Management and operation of municipal water plants for a total amount of \$709,999.80 before taxes for the first 5 years. The AO-2024-08-TP documents, the bid and the present resolution forming an integral part of this agreement.

QUE cette dépense financée conformément au budget.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-128

8.2 Octroi de contrat – Étude rue Alstonvale

8.2 Awarding of contract – Study Alstonvale Road

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales*, (RLRQ c. C-47.1) confirment la compétence de la Ville selon laquelle les villes sont responsables de l'entretien des voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes ;

CONSIDERING the *Municipal Powers Act*, (CQLR c. C-47.1) confirm the jurisdiction that towns are responsible to maintain public roads that are not under the authority of the Government of Québec or the Government of Canada or one of their departments or bodies;

CONSIDÉRANT l'état de la rue Alstonvale ;

CONSIDERING the state of the Alstonvale Road;

CONSIDÉRANT qu'une section de la rue se retrouve à l'intérieur d'une bande de protection contre les risques de glissement de terrain ;

CONSIDERING that a section of the road is located inside a protection strip for landslide risk;

CONSIDÉRANT l'offre de service de SHELLEX groupe conseil pour des services professionnels d'ingénierie pour la rue Alstonvale ;

WHEREAS *SHELLEX groupe conseil* has submitted a proposal for professional engineering services for Alstonvale Road;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

D'OCTROYER le contrat à SHELLEX groupe conseil pour 17 750,00 \$ avant taxes pour des services professionnels d'ingénierie pour la rue Alstonvale.

TO AWARD to *SHELLEX groupe conseil* for \$17,750.00 before taxes for professional engineering services for Alstonvale Road.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QUE cette dépense financée conformément au budget.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. PUBLIC SAFETY

 Résolution R2024-05-129

9.1 Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'ENPQ

9.1 Renewal of training manager agreement with ENPQ

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies d'Hudson a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDERING THAT the Hudson Fire Department has a training manager agreement with the «*école nationale des pompiers du Québec (ENPQ)*», renewable annually, to provide training recognized under Section 52 of the *Fire Safety Act*;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et le service des incendies d'Hudson arrive à échéance ;

WHEREAS the training manager agreement between ENPQ and the Hudson Fire Department is coming to an end;

CONSIDÉRANT QUE le processus de renouvellement a été modifié en 2024 et requiert maintenant le support d'une résolution municipale ;

WHEREAS the renewal process was modified in 2024 and now requires the support of a municipal resolution;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

D'AUTORISER la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

TO AUTHORIZE the signing of the Training Manager Agreement for the period July 1st, 2024 to June 30th, 2025.

D'AUTORISER le capitaine Adrian Bonnemayers, responsable de la division de formation, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom du service des incendies d'Hudson.

TO AUTHORIZE Captain Adrian Bonnemayers, Training Division Manager, to sign the renewal agreement for and on behalf of the Hudson Fire Department.

QUE la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

THAT this letter and the signed letter be forwarded to the École nationale des pompiers du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. RÈGLEMENTS

10. BY-LAWS

 Résolution R2024-05-130

10.1 Adoption - Règlement 767-2024 visant à modifier les règlements de zonage numéro 526, de lotissement numéro 527, sur les permis et certificats numéro 529, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 571

10.1 By-Law 767-2024 amending Zoning By-Law 526, subdivision By-Law 527, Permits and Certificates By-Law 529, Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) By-Law 571 –Adoption

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et adoption du projet du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2024 ;

WHEREAS notice of motion and adoption of draft of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on January 10th, 2024;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé le 10 janvier 2024 s'est vu modifié de la façon suivante :

WHEREAS the proposed by-law tabled on January 10th, 2024, was amended as follows:

- L'article 1 a été modifié des façons suivantes:
 - Par le retrait de la définition « Arbre » ;
 - Par le retrait de la définition « Assiette de l'immeuble » ;
 - Par la modification de la définition « Intensification des activités existantes » se lisant comme suit : « Tout projet construction ayant pour objet d'ajouter 2 logements ou plus dans un bâtiment » ;
 - Par l'ajout de la définition « Ministère de l'Environnement » se lisant comme suit : « Désigne le ministère responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, (RLRQ, c. Q-2) notamment, peu importe l'appellation complète attribuée à ce ministère » ;
 - Par le retrait de la définition « Nouvelle activité » ;
 - Par la modification de la définition de « Projet de redéveloppement » se lisant comme suit « Tout projet de construction visant à implanter un nouveau bâtiment principal sur un terrain vacant ou à remplacer un bâtiment principal existant par un autre bâtiment principal » ;
 - Par le retrait de la définition « Site » ;
- Un article a été ajouté à la suite de l'article 3, ajoutant une nouvelle section au règlement de zonage après l'article 534, soit la section J « Cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels » et comprenant les articles 535 «Obligation de cession de terrain ou de versement d'une somme d'argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels », 536 «Conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction », 537 « Conditions particulières préalables à la délivrance d'un permis de construction », 538 «Obligations spécifiques à la cession d'un terrain pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels », 539 « Cession d'un terrain pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels hors site », 540 «Valeur du site faisant l'objet d'un permis de construction », 541 « Contestation de la valeur établie par un évaluateur » et 542 «Crédit au propriétaire ».
- L'article 4 a été modifié afin d'ajouter un 2^e alinéa à l'article 700.2 « Largeur de la rive d'un lot vacant » se lisant ainsi : « Nonobstant le premier alinéa, la largeur de
- Section 1 was amended as follows:
 - By removing the definition "Tree";
 - By removing the definition "Building footprint";
 - By modifying the definition "Intensification of Existing activities" reads as follows "Any construction project with the aim of adding 2 or more residential units in a building";
 - By adding the definition "Ministry of Environment" reading as follows "Refers to the ministry responsible for the application of the *Environment Quality Act*, (RLRQ, c. Q-2), in particular, regardless of the full name assigned to this ministry";
 - By removing the definition "New activity";
 - By modifying the definition "Redevelopment project": "Any construction project aiming to establish a new main building on a vacant land or to replace an existing main building with another main building";
 - By removing the definition "Site";
- A section was added following section 3 of zoning by-law after section 534, namely section J "Transfer for the purposes of parks, playgrounds or natural spaces" containing section 535 "Obligation of transfer or payment of an amount for the purpose of parks, playgrounds and natural areas", 536 "Prerequisite for the issuance of a construction permit", 537 "Specific conditions prior to issuing a construction permit", 538 "Specific obligations for the transfer of land for parks, playgrounds, or natural areas", 539 "Transfer of land for parks, playgrounds, or natural areas off-site", 540 "Value of the site subject to a construction permit", 541 "Contestation of the value established by an evaluator" and 542 "Credit to the owner".
- Section 4 was amended by adding a second paragraph to section 700.2 "Width of the shoreline of a vacant lot" reading as follows: "Notwithstanding the



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- la rive peut être réduite jusqu'à 10 mètres aux conditions suivantes :
- a) L'implantation d'un bâtiment principal respectant la superficie minimale d'implantation exigée à la grille de zonage est impossible en raison de la rive ;
 - b) La pente de la rive est continue et inférieure à 30% ou la pente de la rive est supérieure à 30%, mais présente un talus inférieur à 5 mètres de hauteur » ;
- L'article 5 a été modifié des façons suivantes :
 - Le retrait, au 1^{er} alinéa de l'article 725.1 « Interventions dans un milieu humide », des termes « et de leur rive » ainsi qu'« y cueillir, chasser, faire du piégeage » ;
 - Le retrait du 2^e alinéa de l'article 725.1 « Interventions dans un milieu humide » ;
 - Le retrait, au 3^e alinéa de l'article 725.1 « Interventions dans un milieu humide », du terme « et deuxième » ;
 - Le retrait, au paragraphe a) du 3^e alinéa de l'article 725.1 « Interventions dans un milieu humide » du terme « commerciales » ;
 - Le retrait, aux paragraphes a) et b) du 3^e alinéa de l'article 725.1 « Interventions dans un milieu humide » du terme « et de la Lutte contre les changements climatiques » ;
 - La modification du paragraphe a) du 3^e alinéa de l'article 725.1 « Interventions dans un milieu humide » par l'ajout à la fin de « ou s'ils sont soumis à une déclaration de conformité ou exemptés de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en vertu d'un règlement provincial »
 - L'ajout au paragraphe b) du 3^e alinéa de l'article 725.1 "Interventions dans un milieu humide" du terme "750-2022 instaurant un moratoire sur certaines opérations d'urbanisme, soit le 2 mars 2022" après "la date d'entrée en vigueur du Règlement";
 - L'article 5 a été modifié afin d'ajouter un 2^e alinéa à l'article 726.1 « Rive d'un milieu humide » se lisant ainsi : « Nonobstant le premier alinéa, la largeur de la rive peut être réduite jusqu'à 10 mètres aux conditions suivantes :
 - a) L'implantation d'un bâtiment principal respectant la superficie minimale
- first paragraph, the width of the shore may be reduced to 10 meters under the following conditions:
- a) The establishment of a main building respecting the minimum installation area required in the zoning grid is impossible due to the shore;
 - b) The slope of the shore is continuous and less than 30% or the slope of the shore is greater than 30% but has an embankment less than 5 meters high";
- Section 5 was amended as follows:
 - The removal, in the first paragraph of section 725.1 "Interventions in a Wetland", of the terms "harvesting, hunting or trapping" as well as "and their protection strip";
 - The removal, of the second paragraph of section 725.1 "Interventions in a Wetland";
 - The removal, in the third paragraph of section 725.1 "Interventions in a Wetland", the term "and second";
 - The removal, in sub-paragraph a) of the third paragraph of section 725.1 "Interventions in a Wetland", of the term "commercial";
 - The replacement, in sub-paragraphs a) and b) of the third paragraph of section 725.1 "Interventions in a Wetland" of the term "Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques" by "Ministry of environment"
 - The modification of paragraph a) of the third paragraph of section 725.1 "Intervention in a Wetland", by adding at the end "or if they are subject to a declaration of conformity or exempted from the application of the *Environment Quality Act* under a provincial by-law"
 - The replacement, in sub-paragraph b) of the third paragraph of section 725.1 "Intervention in a Wetland", of the term "this by-law coming into force" by "By-law 750-2022 establishing a moratorium on certain planning operations coming into force, i.e. March 2nd, 2022";
 - Section 5 was amended by adding a second paragraph to section 726.1 "Shoreline of a Wetland" reading as follows: "Notwithstanding the first paragraph, the width of the shore may be reduced to 10 meters under the following conditions:
 - a) The establishment of a main building respecting the minimum installation area



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- | | |
|---|--|
| <p>d'implantation exigée à la grille de zonage est impossible en raison de la rive ;</p> <p>b) La pente de la rive est continue et inférieure à 30% ou la pente de la rive est supérieure à 30%, mais présente un talus inférieur à 5 mètres de hauteur ;</p> <ul style="list-style-type: none">• L'article 6 a été modifié des façons suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ par le retrait au paragraphe g) du premier alinéa de l'article 714.2 « Motifs d'abattage d'un arbre » du sous-paragraphe i ;○ par l'ajout, au 2^e alinéa de l'article 714.3 « Abattage d'un arbre remarquable » par « mandatés par la Ville aux frais de cette dernière » après « section Québec » ;○ par le remplacement, au sous-paragraphe iii. du paragraphe c) de l'article 714.5 « Travaux nécessitant l'abattage d'arbres » des distances de « 1 mètre » par « 2 mètres » et « 3 » par « 4 » ;• L'article 7 a été modifié afin de réviser les amendes à l'article 205 « Recours aux tribunaux et pénalités » dans le but de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale ;• L'article 10 a été modifié par le retrait à l'article 401 « Obligation de cession de terrain ou de versement d'une somme d'argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels » des paragraphes 2 à 5 ;• L'article 11 a été modifié des façons suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Par le retrait, à l'article 401.1 « Condition préalable à la délivrance d'un permis de lotissement » par le terme « ou de construction » là où il apparaît ;○ Par le retrait de l'article 401.3 « Conditions particulières préalables à la délivrance d'un permis de lotissement ou de construction » ;• Par la renumérotation des articles en tenant compte de l'ajout des nouveaux articles ; | <p>required in the zoning grid is impossible due to the shore;</p> <p>b) The slope of the shore is continuous and less than 30% or the slope of the shore is greater than 30% but has an embankment less than 5 meters high”;</p> <ul style="list-style-type: none">• Section 6 was amended as follows:<ul style="list-style-type: none">○ By removing in sub-paragraph g) in the first paragraph of section 714.2 “Reasons for tree felling” of sub-subparagraph i”;○ By adding, in the second paragraph of section 714.3 “Felling of a remarkable tree” the term “mandated by the town at its expense” after “arboriculture”;○ By replacing, in subparagraph iii. of subparagraph c) of section 714.5 “Works requiring Tree felling” by the distances of “1 meter” by “2 meters” and “3” by “4”;• Section 7 was amended to revise the amount of the fines of section 205 “Recourse to courts and penalties”, in order to comply with the new provincial regulations;• Section 10 was amended by removing at section 401 “Obligation to transfer or payment of an amount for the purpose of parks, playgrounds and natural areas” sub-paragraphs 2 to 5;• Section 11 was amended as follows:<ul style="list-style-type: none">○ By removing at section 401.1 “Prerequisite for the issuance of a subdivision permit” by removing “or construction”○ By removing section 401.3 “Specific conditions prior to issuing a subdivision or construction permit”• By renumbering the sections taking into account the addition of the new sections; |
|---|--|

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

D'ADOPTER le Règlement 767-2024 visant à modifier les règlements de zonage numéro 526, de lotissement numéro 527, sur les permis et certificats numéro 529, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 571 ;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRCVS.

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

TO ADOPT By-Law 767-2024 amending zoning by-law 526, subdivision by-law 527, permits and certificates by-law 529, site planning and architectural integration programs (SPAIP) by-law 571;

THAT copy of this draft by-law be transmitted to the MRCVS.



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-05-131

10.2 Adoption - Règlement 768-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble

10.2 By-Law 768-2024 on comprehensive development programs - Adoption

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et adoption du projet du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2024 ;

WHEREAS notice of motion and adoption of draft of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on January 10th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé le 10 janvier 2024 s'est vu modifié de la façon suivante :

WHEREAS the proposed by-law tabled on January 10th, 2024, was amended as follows:

- L'article 13 intitulé « Documents et plans requis » est modifié des façons suivantes :
 - Par le remplacement, au sous-paragraphe a) du 5^e paragraphe, du terme « nord astronomique » par « la direction du vrai nord » ;
 - Par l'ajout, au sous-paragraphe r) du 5^e paragraphe, des termes « actuelle et projetée » après « la topographie » ;
 - Par l'ajout des sous-paragraphe d) à f) suivants après le sous-paragraphe c) du 6^e paragraphe :
 - d) le nombre d'espaces de stationnements intérieurs et extérieurs ;
 - e) la superficie des espaces perméables et imperméables et leur rapport avec la superficie totale du site ;
 - f) la superficie des espaces verts et leur rapport avec la superficie totale du site.

 - L'article 23 intitulé « Objectif général » est modifié des façons suivantes :
 - Par le remplacement, dans le 1^{er} alinéa, des termes « d'un secteur fortement boisé » par « d'un secteur d'intérêt environnemental » ;
 - Par la modification de la dernière phrase du 2^e alinéa, se lisant comme suit :
« Le développement privilégié qui s'inscrit à l'intérieur du plan d'aménagement d'ensemble s'effectue suivant un développement en résidence unifamiliale, soit un prolongement naturel de la trame avoisinante. »
 - Par le remplacement, au 3^e alinéa, des termes « services ou équipements » par « services, équipements et infrastructures ».

 - L'article 24 intitulé « Documents et plans additionnels requis » est modifié, dans la version anglaise seulement, des façons suivantes :
 - Par le remplacement, au 2^e paragraphe, du terme « Any » par « All » ;
- Section 13 named "Required documents and plans" was amended as follows:
 - By replacing, in sub-subparagraph a) of sub-paragraph 5 the term "astronomical north" by "true north";
 - By adding, in sub-subparagraph r) of sub-paragraph 5 the term "current and proposed" before "topography";
 - By adding sub-paragraphs d) to f) following sub-subparagraph c) of sub-paragraph 6
 - d) The number of interior and exterior parking spaces;
 - e) The surface area of permeable and impermeable spaces and their ratio to the total land area;
 - f) The surface area of green spaces and their ratio to the total land area.

 - Section 23 named "General objective" was amended as follows:
 - By replacing, in the first paragraph, the term "heavily wooded area" by "area of environmental interest";
 - By modifying the last sentence of the second paragraph, reading as follows:
"The preferred development within the comprehensive development program follows a mode of development in single-family residences, representing a natural extension of the neighbouring pattern.
 - By replacing, in the third paragraph, the term "service, or facilities" by "services, facilities and infrastructures".

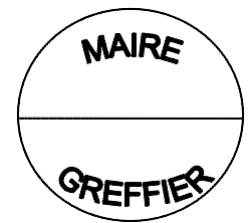
 - Section 24 named "Additional required documents and plans" is modified, only in the English version, as follows:
 - By replacing, in sub-paragraph 2, the term "Any" by "All";



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- Par l'ajout, au 2^e paragraphe, du terme « building » devant « height »;
- Par le remplacement, au 3^e paragraphe, du terme « accommodation » par « residential ».
- L'article 25 intitulé « Critères relatifs à la protection et la mise en valeur du milieu naturel » est modifié des façons suivantes :
 - Par le remplacement, au 4^e paragraphe de la version anglaise seulement, du terme « plot » par « lot »;
 - Par le remplacement, au 5^e paragraphe, du terme « bandes riveraines » par « rives »;
 - Par la modification du 6^e paragraphe, se lisant comme suit :
« le réseau de distribution électrique est planifié en fonction de la conservation optimale du couvert forestier, par exemple, en favorisant un réseau souterrain. ».
- L'article 26 intitulé « Critères relatifs au lotissement, à la circulation et l'accès du site » est modifié des façons suivantes :
 - Par l'ajout, à la fin du paragraphe 1 des termes suivants « évitant des culs-de-sac et respectant la topographie existante »;
 - Par le remplacement, au paragraphe 8 des termes « au site » par « aux conditions naturelles du site ».
- L'article 27 intitulé « Critères relatifs aux parcs et espaces verts » est modifié dans la version anglaise seulement, des façons suivantes :
 - Par le remplacement, au 2^e paragraphe, du terme « Facilities » par « Landscaping and equipment »;
 - Par l'ajout, au 2^e paragraphe, du terme « park » devant « furnitures ».
- L'article 28 intitulé « Critères relatifs au cadre bâti » est modifié de la façon suivante :
 - Par la modification, du 2^e paragraphe, se lisant comme suit : « l'architecture proposée met en valeur les qualités visuelles de la Ville et valorise une image de marque compatible avec celle qu'on peut identifier dans les secteurs avoisinants ».
- L'article 29 intitulé « Critères relatifs au paysage et à l'aménagement de terrain » est modifié des façons suivantes :
 - Par le remplacement, dans la version anglaise seulement, au 2^e paragraphe, du terme « strip » par « buffer »;
- By adding, in sub-paragraph 2, the term "building" before "height";
- By replacing, in sub-paragraph 3, the term "accommodation" by "residential".
- Section 25 named "Criteria for the protection and enhancement of the natural environment" was amended as follows:
 - By replacing, only in the English version in sub-paragraph 4 the term "plot" by "lot";
 - By replacing, only in the English version in sub-paragraph 5 the term "riparian strips" by "shore";
 - By modifying sub-paragraph 6, reading as follows:
"The electrical distribution network is planned to optimize forest cover conservation, for example, by favoring an underground network."
- Section 26 named "Criteria for subdivision, traffic and site access" was amended as follows:
 - By adding, at the end of sub-paragraph 1, the following "avoiding dead-ends and respecting the existing topography";
 - By replacing, at sub-paragraph 8 the term "site" by "site's natural conditions";
- Section 27 named "Criteria for parks and green spaces" were amended, only in the English version as follows:
 - By replacing, at sub-paragraph 2, the term "by "Landscaping and equipment";
 - By adding, at sub-paragraph the term "park" before "furnitures".
- Section 28 named "Criteria for the built environment" was amended as follows:
 - By modifying sub-paragraph 2, reading as follows: The proposed architecture highlights the visual qualities of the town and promoted a brand image compatible with that which is identifiable in neighboring areas".
- Section 29 named "Criteria for landscape and site development" as follows:
 - By replacing, only in the English version of sub-paragraph 2, the term "strip" by "buffer";



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- Par le retrait, dans la version anglaise seulement, au 3^e paragraphe, du terme « strip »;
- Par le remplacement, dans la version anglaise seulement, au 3^e paragraphe, du terme « development » par « landscaping »;
- Par le remplacement, au 4^e paragraphe, du terme « déboisement excessif » par « qui minimise le déboisement. Lorsqu'un déboisement est requis, des mesures de reboisement sont proposées ».
- L'article 31 intitulé « Usages et densités applicables » est modifié de la façon suivante :
 - Par le retrait, au 3^e alinéa du terme « soumis » après « projet » et du terme « plus » avant « compacte »;
- L'article 32 intitulé « Objectif général » est modifié de la façon suivante :
 - Par le retrait, au 1^{er} alinéa du terme « de la gare Hudson qui est desservie par le train de banlieue » par « du réseau de transport en commun »;
- L'article 35 intitulé « Critères relatifs à la protection et la mise en valeur du milieu naturel » est modifié de la façon suivante :
 - Par l'ajout du 4^e paragraphe se lisant comme suit : « la localisation du couvert boisé préservé dans le projet contribue à la création de corridors écologiques continus »;
 - Par l'ajout du 5^e paragraphe se lisant comme suit : « le projet propose des mesures de préservation pour la protection de la ressource en eau, notamment en favorisant une percolation des eaux plus lente »;
- L'article 36 intitulé : « Critères relatifs au cadre bâti » est modifié de la façon suivante :
 - Par l'ajout du 3^e paragraphe se lisant comme suit : « l'orientation des bâtiments favorise l'ensoleillement et l'utilisation de l'apport énergétique du rayonnement solaire ».
- L'article 37 intitulé : « Critères relatifs au paysage et à l'aménagement de terrain est modifié, dans la version anglaise seulement, de la façon suivante :
 - Par le retrait, dans le 2^e paragraphe, du terme « strip » aux deux endroits où il apparaît;
- By removing, only in the English version of sub-paragraph 3 the term “strip”;
- By replacing, only in the English version of sub-paragraph 3, the term “development” by “landscaping”;
- By replacing, in sub-paragraph 4, the term “excessive deforestation” by which minimizes deforestation. When deforestation is required, replanting measures are proposed”;
- Section 31 named “Applicable uses and densities” was amended as follows:
 - By removing, in the third paragraph, the term “submitted” after “project” and the term “more” before “compact”;
- Section 32 named “General objective” was amended as follows:
 - By replacing, in the first paragraph, the term “Hudson train station, served by the suburban train” by “public transportation network”;
- Section 35 named “Criteria for the protection and enhancement of the natural environment” was amended as follows:
 - By adding sub-paragraph 4 reading as follows: “the location of the wooded cover preserved in the project contributes to the creation of continuous ecological corridors”;
 - By adding sub-paragraph 5 reading as follows: “the project proposed preservation measures for the protection of water resources, in particular by promoting slower percolation of water”.
- Section 36 named “Criteria for the built environment” was amended as follows:
 - By adding sub-paragraph 3 reading as follows: “the orientation of buildings favors sunshine and the use of energy from solar radiation”.
- Section 37 named “Criteria for landscape and site development” was amended, only in the English version, as follows:
 - By removing in sub-paragraph 2 the term “strip” at the two occasions it appears;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- L'article 38 intitulé : « Critères relatifs aux réseaux récréatifs » est modifiée de la façon suivante :
Par le retrait, au 1^{er} paragraphe, du terme « le cas échéant »;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate**

D'ADOPTER le Règlement 768-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRCVS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-05-132

10.3 Adoption – Règlement n° 766-2024 concernant la division de la Ville en 6 districts électoraux

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et adoption du projet du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne comporte aucune modification au projet déposé le 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de procéder à la division du territoire de la Ville en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

D'ADOPTER le Règlement numéro n° 766-2024 concernant la division de la Ville en 6 districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-05-133

10.4 Autorisation d'application et d'émission de constats - Mise à jour des désignations

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale*, RLRQ c. C-25.1, prévoit :

« L'autorisation de délivrer un constat que peut donner le poursuivant est faite généralement ou spécialement et par écrit. Elle indique en outre les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée. »

- Section 38 named "Criteria for recreational networks" was amended as follows:
By removing, in sub-paragraph 1, the term if any";

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate**

TO ADOPT By-Law 768-2024 on comprehensive development programs;

THAT copy of this draft by-law be transmitted to the MRCVS.

CARRIED UNANIMOUSLY

10.3 By-Law N° 766-2024 concerning the division of the Town into 6 electoral districts - Adoption

WHEREAS notice of motion and adoption of the project of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on April 2nd, 2024;

WHEREAS there have been no changes to the proposed by-law tabled on March 4th, 2024;

WHEREAS the purpose of this by-law is to proceed with the division of the territory in order to meet the requirements of article 12 of the *Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities* (L.R.Q., c. E-2.2).

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO ADOPT By-Law N° 766-2024 concerning the division of the Town into 6 electoral districts.

CARRIED UNANIMOUSLY

10.4 Application authorization & issuance of tickets - Designation update

WHEREAS Section 147 of the *Code of Penal Procedure*, RSQ, c C-25.1, provides that:

« An authorization to issue a statement which may be given by the prosecutor shall be given generally or specially and in writing. In addition, it shall indicate the offences or classes of offences for which it is given. »



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'une saine administration exige la révision périodique des personnes désignées aux fins de la délivrance des constats d'infraction notamment afin de tenir compte des changements dans l'organisation de la ville ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

DE NOMMER les personnes désignées à l'annexe A jointe aux présentes à titre d'officiers désignés pour l'application des règlements municipaux énumérés ci-dessous de même que tous leurs amendements, et ainsi leur permettre d'émettre des constats d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-05-134

**10.5 Adoption – Règlement n° 769-2024
Décrivant les règles de fermeture d'un fossé**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du projet du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne comporte aucune modification au projet déposé le 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de prévoir les conditions d'occupation d'une partie du domaine public, plus précisément par la fermeture d'un fossé faisant partie de l'emprise d'une voie publique sur un fond qui appartient à la municipalité.

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

D'ADOPTER le Règlement numéro n° 769-2024 Décrivant les règles de fermeture d'un fossé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Avis de motion

**10.6 Avis de motion et dépôt du projet –
Règlement no 743.4-2024 visant à
modifier le règlement 743-2021 relatif au
stationnement RMH-330-2021**

Le conseiller Peter Mate donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption le projet de Règlement no 743.4-2024 visant à modifier le règlement 743-2021 relatif au stationnement RMH-330-2021 ;

WHEREAS it is vital for good management to periodically review the designated persons having jurisdiction to issue violation tickets notably to reflect changes in the organization of the Town.

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO APPOINT the persons designated in Appendix A attached hereto as designated officers having jurisdiction for the enforcement of the by-laws listed below as well as all their amendments, therefore enabling them to issue statements of offence.

CARRIED UNANIMOUSLY

**10.5 By-Law N° 769-2024 Describing the
rules for closing a ditch - Adoption**

WHEREAS notice of motion of the project of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on April 2nd, 2024;

WHEREAS there have been no changes to the proposed by-law tabled on March 4th, 2024;

WHEREAS the purpose of this by-law is to provide for the conditions of occupation of part of the public domain, more specifically by the closure of a ditch forming part of the right-of-way of a public road on land which belongs to the municipality.

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO ADOPT By-Law N° 769-2024 Describing the rules for closing a ditch.

CARRIED UNANIMOUSLY

**10.6 By-Law No 743.4-2024 amending By-
Law 743-2021 regarding parking – RMH
330-2021– Notice of motion and tabling
of the draft**

Councillor Peter Mate gives notice of motion that he would move or cause to be moved the adoption of the draft By-Law N° 743-2021 regarding parking – RMH 330-2021;



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est d'accentuer les actions visant à interdire temporairement l'accès à la plage Sandy Beach ;

WHEREAS the purpose of this by-law is to intensify its efforts to temporarily prohibit access to Sandy Beach;



Avis de motion

10.7 Avis de motion et dépôt du projet – Règlement no 770-2024 Règlement sur l'utilisation de la plage Sandy Beach

10.7 By-Law No 770-2024 Sandy Beach Use By-Law - Notice of motion and tabling of the draft

Le conseiller Peter Mate donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption le projet de Règlement n° 770-2024 Règlement sur l'utilisation de la plage Sandy Beach ;

Councillor Peter Mate gives notice of motion that he would move or cause to be moved the adoption of the draft By-Law N° 770-2024 Sandy Beach Use By-Law;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de régir les utilisations permises au parc nature Sandy Beach et à la plage Sandy Beach.

WHEREAS the purpose of this by-law is to govern permitted uses at Sandy Beach Nature Park and Sandy Beach.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11. NEW BUSINESS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

SECOND QUESTION PERIOD



Résolution no R2024-05-135

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

12. ADJOURNMENT OF MEETING

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

QUE la séance soit levée à 22h15.

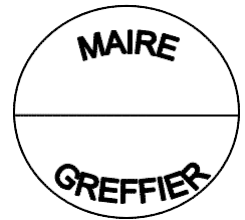
THAT the meeting be adjourned at 10:15 P.M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

**Chloe Hutchison
Mairesse / Mayor**

**Susan McKercher
Greffière par intérim / Interim Town Clerk**



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Annexe A à la résolution
Autorisation d'application et d'émission de constats - Mise à jour des désignations
Appendix A to resolution
Application authorization & issuance of tickets - Designation update

<p>Règlement 83 concernant le numérotage de maisons obligatoire – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 83 concerning compulsory house numbering - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service incendie • Les pompiers • Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fire Department Director • Firefighters • Preventionists
<p>Règlement 364 concernant le tournage de films dans la Ville d'Hudson – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 364 concerning film making in the Town of Hudson - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le directeur du service incendie • Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Fire Department Director • Preventionists
<p>Règlement 471 sur les rues et places publiques – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 471 - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 485 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et services publics – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 485 concerning municipal works and public services agreements - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur des Travaux Publics • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Public Works director • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 510 concernant la prévention des incendies – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 510 concerning fire prevention - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service incendie • Les pompiers • Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fire Department Director • Firefighters • Preventionists
<p>Règlement de zonage 526 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>Zoning By-Law 526 - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector |
|--|---|

Règlement de lotissement 527 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Subdivision By-Law 527 - as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent |
|--|--|

Règlement de construction 528 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Construction By-Law 528 - as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Les préventionnistes | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Preventionists |
|--|--|

Règlement des permis et certificats 529 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Permits and certificates By-Law 529 - as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement • Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector • Sûreté du Québec officers |
|--|--|

Règlement 558 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants – RMH-220 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 558 pertaining to solicitors and peddlers – RMH 220 - as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent • Sûreté du Québec officers |
|---|---|

Règlement 559 sur les ventes de garage et ventes temporaires – RMH-299 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 559 concerning garage sales and temporary sales – RMH 299 - as well as all existing or future amendments
---	---

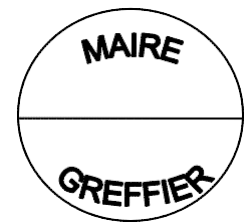
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • L'agent de bureau - perception • Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent • Reception and perception agent • Sûreté du Québec officers |
|---|---|



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

<p>Règlement 564 relatif au contrôle de la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de la Ville d'Hudson – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 564 concerning the control of septic tank sewage removal on the Town's territory - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 568 sur le raccordement aux réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 568 concerning connections to the sanitary sewer and storm drain systems - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur aux travaux publics • Le contremaître des travaux publics • Le technicien en coordination de projets • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Director of Public works • Public works foreman • Project coordination technician • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 571 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 571 concerning site planning and architectural integration programs (SPAIP) - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent
<p>Règlement 617 concernant le contrôle de l'éclairage extérieur (la pollution lumineuse) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 617 concerning the control of outdoor lighting (light pollution) - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 622 concernant les rebus – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir,</p>	<p>By-Law 622 concerning refuse - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

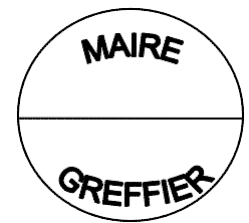
<p>Règlement 642 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 642 on the maintenance of tertiary septic systems (disinfection by ultraviolet radiation) - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 650-2014 sur les animaux de compagnie – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 650-2014 concerning pets - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 652-2015 concernant la démolition – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 652-2015 concerning demolition - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent
<p>Règlement 667-2015 concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 667-2015 concerning the obligation to install a safety valve (check valve) for buildings connected to the municipal sewer system - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur des Travaux publics • Le contremaître des travaux publics • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection • Le technicien en environnement • L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Director of Public works • Public works foreman • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning inspector • Inspection Agent • Environment Technician • Environment Inspector
<p>Règlement 709 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir</p>	<p>By-Law 709 governing specific construction, alterations or occupancy proposals for an immovable - as well as all existing or future amendments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le directeur du service de l'urbanisme • Le chef de division urbanisme • Le technicien en urbanisme • L'inspecteur en urbanisme • L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Urban Planning Director • Urban Planning Division Head • Urban Planning Technician • Urban Planning Inspector • Inspection Agent



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Règlement 711 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – RMH 460-2018 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 711 concerning security, peace and good order – RMH 460-2018 - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Les agents de la Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Sûreté du Québec officers
Règlement 715 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 715 respecting snow removal of private parking areas by contractors - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur des Travaux publics Adjointe administrative aux Travaux publics Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> Director of Public Works Public Works administrative assistant Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning Inspector Inspection Agent
Règlement 720 sur les systèmes d'alarmes (RMH 110-2019) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 720 (RMH 110-2019) concerning alarm systems - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service incendie Les pompiers Les préventionnistes Les agents de la Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Fire Department Director Firefighters Preventionists Sûreté du Québec officers
Règlement 722 sur les nuisances (RMH 450-2019) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 722 (RMH 450-2019) concerning nuisances - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection Le technicien en environnement L'inspecteur en environnement Le directeur du service incendie Les pompiers Les préventionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning inspector Inspection Agent Environment Technician Environment Inspector Fire Department Director Firefighters Preventionists
Règlement 723 concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 723 concerning the use of drinking water produced by the municipal water system - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur aux travaux publics Le contremaître des travaux publics Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme L'inspecteur en urbanisme L'agent d'inspection Le technicien en environnement L'inspecteur en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Director of Public works Public works foreman Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician Urban Planning inspector Inspection Agent Environment Technician Environment Inspector
Règlement 730 Distanciation sociale Sandy-Beach – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 730 Social Distance Sandy-Beach - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none"> Le directeur du service de l'urbanisme Le chef de division urbanisme Le technicien en urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Urban Planning Director Urban Planning Division Head Urban Planning Technician



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Urban Planning Inspector
- Inspection Agent

Règlement 733 relatif à la circulation (RMH-399-2020) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 733 regarding Traffic (RMH-399-2020) - as well as all existing or future amendments
--	--

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Les agents de la Sûreté du Québec
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning Inspector
- Inspection Agent
- Sûreté du Québec officers

Règlement 739 sur le contrôle des pesticides – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 739 on Pesticide control - as well as all existing or future amendments
---	--

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le technicien en environnement
- L'inspecteur en environnement
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Environment Technician
- Environment Inspector

Règlement 743 relatif au stationnement (RMH-330-2021) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 743 concerning parking (RMH-330-2021) - as well as all existing or future amendments
--	---

- Les agents de la Sûreté du Québec
- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- L'agent de bureau - perception
- L'agent de bureau – parcs et loisirs
- Sûreté du Québec officers
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Inspector
- Inspection Agent
- Reception and perception agent
- Reception agent – parks and recreation

Règlement 761-2023 relatif aux rues actives – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 761-2023 concerning active roads - as well as all existing or future amendments
--	--

- Le directeur aux travaux publics
- Le technicien en coordination de projets
- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Director of Public works
- Project coordination technician
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent

Règlement 763-2023 sur les feux extérieurs – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 763-2023 on outdoor fires - as well as all existing or future amendments
---	---

- Le directeur du service incendie
- Les pompiers
- Les préventionnistes
- Fire Department Director
- Firefighters
- Preventionists

Règlement 768-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 768-2024 on comprehensive development plans – as well as all existing or future amendments
--	---

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le directeur du service de l'urbanisme
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning Inspector
- Inspection Agent



Séance régulière tenue le 6 mai 2024
Regular meeting held on May 6th, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Règlement 769-2024 décrivant les règles de fermeture d'un fossé – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 769-2024 describing the rules for closing a ditch – as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur aux travaux publics• Le contremaître des travaux publics• Le contremaître adjoint des travaux publics• Le technicien en coordination de projets | <ul style="list-style-type: none">• Director of Public works• Public works foreman• Public works assistant foreman• Project coordination technician |
|---|--|